



## *Municipalité de Napierville*

---

### **AVIS PUBLIC** **DÉMOLITION**

Est, par la présente, donnée par la soussignée, directrice générale, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance du Comité de Démolition de Napierville, le **2 mai 2024 à 19h** au 260, rue de l'Église, à Napierville.

Au cours de cette séance, le comité doit statuer sur la demande de démolition **2024-004**.

La demande, si elle est accordée, aura pour effet :

**D'autoriser la démolition totale du bâtiment principal;**

#### **Identification du site concerné :**

Cette construction existante est située dans la zone P1-2, sur le lot 5 824 852, sise au, 231, rue Saint-Jacques.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les 10 jours de la publication de l'avis public, ou à défaut, dans les 10 jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, soit **au plus tard le 29 avril 2024**, faire connaître par écrit son opposition motivée au greffier-trésorier de la Municipalité de Napierville.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière

**CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis ci-dessus en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil entre 14 h et 15 h, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

DONNÉ À NAPIERVILLE, ce 19<sup>e</sup> jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-quatre.

Julie Archambault  
Directrice générale et  
Greffière-trésorière